



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentissage

Question écrite n° 26522

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les difficultés que rencontrent les actuels pré-apprentis. En effet, les lois et décrets qui régissent cette filière sont troubles... et mis en application différemment selon les établissements, selon leurs statuts publics ou privés. Trop souvent des employeurs prennent des pré-apprentis sans signer ensuite de contrat d'apprentissage ; souvent aussi, ces jeunes sont utilisés à d'autres fins que pour les initier vraiment à un métier. Pourtant l'apprentissage peut être réellement une voie d'avenir pour ces jeunes. Il souhaite donc savoir quels aménagements elle entend apporter pour remédier aux difficultés et faire en sorte que les pré-apprentis bénéficient de la protection et de la formation auxquelles ils ont droit. Par ailleurs, suite à la mise en place de la troisième d'insertion, il lui demande comment elle répondra aux besoins touchant les jeunes en grande difficulté de quinze ans et plus, issus de classe de 5e et ceux intégrés en cours d'année en CPA, suite à un placement en foyer par le juge des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26522

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1353